



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 22 janvier 2016

N° 2016-16

Convocation du 15 janvier 2016

Aujourd'hui vendredi 22 janvier 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Noël MAMERE, M. Jacques MANGON, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Alain CAZABONNE à Mme Dominique IRIART
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Alain DAVID à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Eric MARTIN à M. Max COLES
Mme Christine PEYRE à Mme Emmanuelle CUNY
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h25
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Anne BREZILLON à partir de 12h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à M. Jean Jacques BONNIN jusqu'à 10h45
M. Yohan DAVID à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 10h
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 9h56 et à partir de 12h33

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 22 janvier 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction ressources et ingénierie financière	N° 2016-16

Fixation des tarifs du service public de prêt de vélo mutualisé de la ville de Bordeaux - Adoption - Décision

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le service public de prêt de vélo de la commune de Bordeaux est mutualisé.
Ce service de prêt est gratuit, l'entretien du vélo est à la charge de l'utilisateur comme le prévoit le règlement.

En cas de détérioration lors du prêt, le coût des principales réparations (pièces et main d'œuvre) est facturé. Par conséquent, il vous est proposé d'examiner les tarifs applicables, à compter du 1^{er} février 2016, aux prestations de réparation de ce service.

Les tarifs proposés sont conformes à ceux fixés en 2015 par la commune de Bordeaux par la délibération n° 2015/375 du 15 juillet 2015.

La grille tarifaire distingue le vélo classique du vélo PIBAL compte tenu de leurs différences techniques. Le coût du gravage et du remplacement de vélo sont identiques pour le vélo classique et le vélo PIBAL.

REPARATION (par pièce)		
Cadre et direction		
PRESTATION	VELO CLASSIQUE	VELO PIBAL
cadre	100,00 €	246,00 €
fourche	27,00 €	40,00 €
cintre alu	20,00 €	14,00 €
potence	21,00 €	30,00 €

Eclairage		
PRESTATION	VELO CLASSIQUE	VELO PIBAL
phare avant	8,00 €	24,00 €
feu arrière	8,00 €	19,00 €
catadioptre jaune	2,00 €	2,00 €
dynamo	8,00 €	
protège feu arrière	4,00 €	

Freinage		
PRESTATION	VELO CLASSIQUE	VELO PIBAL
levier de frein	14,00 €	14,00 €
patin de frein (paire)	6,00 €	6,00 €
câble de frein (unité)	5,00 €	5,00 €
gaine de frein (m)	6,00 €	6,00 €
étrier de frein	21,00 € (la paire)	avant : 8,00 € arrière : 8,00 €

Transmission et roues		
PRESTATION	VELO CLASSIQUE	VELO PIBAL
pédalier	27,00 €	22,00 €
chaîne	10,00 €	11,00 €
carter de chaîne	17,00 €	54,00 €
pédales (la paire)	7,00 €	10,00 €
roue avant	32,00 €	68,00 €
roue arrière	38,00 €	113,00 €
pneu	14,00 €	25,00 €
chambre à air	8,00 €	8,00 €
garde boue	20,00 €	22,00 €
dévoilage	8,00 €	8,00 €
roue libre	11,00 €	

Accessoires		
PRESTATION	VELO CLASSIQUE	VELO PIBAL
sonnette	3,00 €	4,00 €
selle	18,00 €	18,00 €
tige de selle	12,00 €	7,00 €
béquille	10,00 €	5,00 €
poignées (la paire)	5,00 €	4,00 €
panier	27,00 €	27,00 €
antivol spirale	5,00 €	56,00 €

Entretien		
PRESTATION	VELO CLASSIQUE	VELO PIBAL
forfait nettoyage	12,00 €	12,00 €
forfait peinture	29,00 €	29,00 €

PRESTATION	VELO CLASSIQUE	VELO PIBAL
gravage d'un vélo	5,00 €	5,00 €
remplacement vélo	180,00 €	448,00 €

Non facturés - VÉLO CLASSIQUE ET VÉLO PIBAL		
rayon cassé	ampoule arrière	fil éclairage
boîtier de pédalier	boulon pour selle	fond de jante
jeu de direction	embout de câble	tringle garde boue
ampoule avant	embout de gaine	

Par ailleurs, deux pénalités distinctes et non remboursables sont prévues en cas de non respect de la durée du contrat :

- le tarif pour la pénalité de retard si le vélo n'est pas rendu 1 mois après expiration du contrat : 60 € pour tous les modèles de vélo ;

- le tarif pour la pénalité de retard supplémentaire de non restitution si le vélo n'est toujours pas rendu 3 mois après l'expiration du contrat :
120 € pour tous les modèles de vélo.

Enfin, en cas de vol du vélo, le tarif est de 180 € remboursable à l'usager à titre exceptionnel, si le vélo est retrouvé dans le délai d'un an après la fin du contrat, après déduction des frais de remise en état tels qu'ils sont tarifés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-2 et R.2333-126,

VU la délibération n° 2015/375 prise par le Conseil municipal de Bordeaux le 15 juillet 2015 pour fixer les tarifs des réparations et du gravage du service public de prêt de vélo,

VU la délibération n° 2015/611 prise par le Conseil municipal de Bordeaux le 23 novembre 2015 pour actualiser le règlement du service public de prêt de vélo,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le service public de prêt de vélo est mutualisé et qu'il convient de fixer les tarifs des prestations de réparations qu'il réalise, des pénalités de retard pour les restitutions tardives, et en cas de vol de vélo.

DECIDE

Article 1 :

d'adopter, à compter du 1^{er} février 2016, les tarifs énumérés dans la présente délibération.

Article 2 :

d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 janvier 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 29 JANVIER 2016	Monsieur Patrick BOBET